

Département de l'Ariège
MAIRIE DE LOUBIERES
Téléphone : 05.61.05.33.65
Courriel : mairie.loubieres@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2024

Présents :

Mesdames : Fabienne VIGNES, Chantal AUGÉ, Muriel CAVAILLES, Nadine LAURENS, Anne MORANDEIRA.

Messieurs : Denis BELARD, Frédéric JEAN, Daniel JEAN, Quentin MICHELON.

Secrétaire de séance : Chantal AUGÉ

Début de séance : 18 H 10

Approbation du compte rendu du conseil municipal, en date du 3 avril 2024.

Ordre du jour :

- 1) SIVE
- 2) Location du logement communal du 1 ter chemin du Col-Del-Fach
- 3) Fredon Occitanie
- 4) Acquisition de 2 emplacements réservés et de parcelles, choix du géomètre
- 5) Inscription aux transport scolaire
- 6) Subvention de la Ti-Mamaille
- 7) Agglo Foix-Varilhes : fonds de concours voirie
- 8) Agglo Foix-Varilhes : Fonds de soutien à la ruralité
- 9) Élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024
- 10) SMECTOM
- 11) Affichage sécheresse
- 12) Questions diverses

1) **SIVE**

| |
|---|
| <u>OBJET</u> : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES |
|---|

Monsieur le Président du SIVE a rappelé que le montant de la participation pour chaque commune est fixé au prorata de la population municipale au 1er janvier de l'exercice.

| | POPULATION INSEE | % selon population | € |
|----------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|
| SAINT JEAN DE VERGES | 1 308 | 49,96% | 278 813,06 |
| CRAMPAGNA | 944 | 36,06% | 201 240,97 |
| LOUBIERES | 366 | 13,98% | 78 018,55 |
| TOTAL | 2 618 | 100,00% | 558 072,58 |

Soit une augmentation 9%

Cette dépense représente 37% de notre budget de fonctionnement.

Cette augmentation va servir à compenser les travaux à venir (réfection toiture et acquisition d'un lave-vaisselle pour l'école de Crampagna).

2) Location du logement communal du 1 ter chemin du Col-Del-Fach

(1er étage ancienne école)

Le 14/05/2024, la commission d'attribution des logements communaux a retenu 4 dossiers sur les 37 présentés.

Le n°1 : possibilité d'intégrer en septembre.

Le n°2 : possibilité d'intégrer au 1^{er} juin.

Madame Solène JEUNESSE et Monsieur Enzo SCHWANDER sont retenus.

Le paiement du loyer mensuel se fera par virement bancaire.

3) FREDON Occitanie

La délibération du 28 juin 2023, nous a fait adhérer à la charte régionale « Engagé pour le végétal ».

En décembre, la commune a été labellisée par cet organisme (1 grenouille/3).

L'objectif, pour cette année, est de passer au label supérieur en répondant aux objectifs fixés lors de notre acte d'engagement.

Cet objectif est présenté par Mmes Fabienne VIGNES et Muriel CAVAILLES.

La Charte régionale « Engagé pour le végétal » portée par FREDON Occitanie et destinée aux gestionnaires de jardins, espaces végétalisés et infrastructures, propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal.

En 2023, suite à sa candidature, la commune de LOUBIERES a signé avec FREDON un acte d'engagement de niveau 1 sur les 12 thématiques de la charte suivantes :

- * Objectif zéro phyto et zéro engrais de synthèse
- * Objectif zéro plastique dans les plantations
- * Gestion paysagère raisonnée
- * Végétalisation en alternative au désherbage et aux jardinières
- * Bonnes pratiques de plantation et de choix des végétaux
- * Perméabilité des sols
- * Zéro arrosage superflu
- * Objectif zéro déchets verts
- * Accueil de la biodiversité
- * Plan d'action global selon les moyens mobilisables
- * Information et formation des équipes
- * Communication et sensibilisation

3 niveaux d'engagements pour une démarche progressive sont proposés. Au niveau 1, la commune de Loubières s'est engagée pour la mise en œuvre de bonnes pratiques dans tout nouveau projet.

Depuis, elle a commencé à expérimenter de nouvelles pratiques en faveur du végétal et souhaite par conséquent valoriser cette démarche par un engagement de niveau 2 qui correspond aux tests de bonnes pratiques sur des espaces existants.

Nous prévoyons de former les agents sur ces thématiques et de faire des animations pour sensibiliser le public.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer par délibération sur la candidature de Loubières au niveau 2.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la candidature de la commune pour atteindre le niveau 2.

4) **Acquisition de deux emplacements réservés et de parcelles – choix du géomètre**

Il a été établi 3 devis pour permettre à la commune d'acquérir les emplacements réservés n° 1 et 18 ainsi que les parcelles n°943 et 945.

Société RIVIERE et BOUSCARIOL = 3 933.41 € TTC

Cabinet LEFEVRE = 3 696.00 € TTC

COMMINGEO = 4 776.00 € TTC

Le conseil municipal a retenu le Cabinet LEFEVRE.

5) **Inscription au transport scolaire**

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, l'agglomération Foix-Varilhes organise sur son territoire l'ensemble des transports scolaires.

La Région reste compétente pour chaque service entrant ou sortant du territoire de l'agglomération.

La campagne d'inscription aura lieu conjointement du 10 juin au 31 juillet 2024.

6) **Subvention à la Ti-Mamaille**

L'assemblée générale extraordinaire de l'association a eu lieu le 23 avril 2024.

Par manque de parents volontaires, ils n'ont pas pu procéder à l'élection du nouveau bureau.

Par conséquent l'association est mise en sommeil.

La subvention d'un montant de 120 € votée lors du conseil municipal du 3 avril 2024 ne sera pas versée.

7) **Agglomération Foix-Varilhes : fonds de concours voirie**

Le conseil communautaire de l'agglomération engage chaque année des travaux de grosses réparations de chaussée sur la voirie communale pour le compte des communes membres, et elle y participe financièrement par le biais d'un fonds de concours dédié.

Le programme 2022 a été achevé au cours du second semestre 2023.

Le conseil communautaire de l'agglomération ayant approuvé la répartition financière du programme 2022, le Conseil municipal est invité à délibérer sur le montant de la part communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'engager le montant de la part communale nécessaire à la réalisation du programme de voirie 2022,

8) Agglo Foix-Varilhes : fonds de soutien à la ruralité

Le 21 septembre 2022, le conseil communautaire de L'agglo a approuvé la création du fonds de soutien à la ruralité à l'attention des communes de L'agglo de moins de 1000 habitants.

À ce jour, le montant de notre enveloppe s'élève à 14 602,00 €. Celle-ci sera caduque à compter du 31 décembre 2025.

Cette aide financière est mobilisable selon les conditions suivantes :

- Toutes les dépenses liées aux travaux d'investissement en dehors des travaux qui bénéficient d'un des fonds de concours de L'agglo (habitat, vélo, voirie) sont éligibles.
- Les études, l'acquisition de matériel roulant, l'acquisition de mobilier (intérieur, urbain, etc.), les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles.
- Le taux d'intervention de L'agglo ne peut dépasser le montant de l'autofinancement de la commune.
- L'aide sera attribuée dans la limite de l'enveloppe dédiée à la commune et dans la limite de 80% d'aides publiques sur le coût total du projet HT.

Pour constituer un dossier de demande d'aide au titre du Fonds de Soutien à la Ruralité la commune doit fournir les pièces ci-dessous :

- Un courrier de sollicitation d'une aide financière auprès de L'agglo.
- Une note d'opportunité.
- Les devis ou l'estimatif chiffré détaillé du maître d'œuvre.
- Un plan de situation de l'opération, un plan cadastral et un plan de masse.
- Les plans architecturaux du bâtiment, le cas échéant, ou les schémas du projet.
- Le plan de financement.
- L'échéancier des travaux.
- Une délibération visée par la préfecture du département approuvant le projet, le coût des travaux et le plan de financement prévisionnel.
- La copie des notifications d'aides obtenues des autres organisme financeurs.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une réunion avec la technicienne de l'agglo a eu lieu à la mairie le lundi 17 juin 2024, afin d'évoquer notre projet de création d'une voirie avec des mobilités douces concernant les emplacements réservés 1 et 18 ainsi que les parcelles n°943 et 945.

9) Elections Législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 :

Le 9 juin 2024, le chef de l'État a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les prochaines élections législatives auront lieu le 30 juin 2024 pour le 1er tour et le 7 juillet 2024 pour le 2ème tour (si nécessaire).

Les bureaux doivent ouvrir à 8h et fermer à 18h.

La répartition des permanences des élus autour de l'urne sera la suivante :

Au premier tour

8h à 10h30 : Denis BELARD – Anne MORANDEIRA

10h30 à 13h : Nadine LAURENS -Chantal AUGE

13h à 15h30 : Muriel CAVAILLES – Daniel JEAN

15h30 à 18h = Fabienne VIGNES – Frédéric JEAN

Au second tour

8h à 10h30 : Denis BELARD – Quentin MICHELON

10h30 à 13h : Nadine LAURENS -Fabienne VIGNES

13h à 15h30 : Muriel CAVAILLES – Chantal AUGÉ

15h30 à 18h : Anne MORANDEIRA – Daniel JEAN

10) SMECTOM

- Carte d'accès à la déchetterie :

Par mail en date du 18 avril 2024 le SMECTOM nous informe de la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries pour les professionnels et pour les services communaux.

Une demande devait être réalisée avant le 30 mai 2024 et une carte d'accès a été délivrée pour notre véhicule communal.

- Nouveau règlement de collecte :

L'arrêté du 12 avril 2024 portant sur le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés est entré en vigueur le 1 mai 2024.

Ce nouveau règlement est porté à la connaissance des administrés concernés et à sa mise à disposition sur le site du SMECTOM.

Il est aussi à disposition sur le site de la commune depuis fin avril 2024.

11) Sécheresse :

Malgré plusieurs épisodes de précipitations printanières, un important déficit pluviométrique persiste et les taux de remplissage des retenues structurantes de Mondély et Montbel ne sont pas optimales.

Compte tenu de cette situation et des prévisions météorologiques pour les semaines à venir, le préfet de l'Ariège a décidé de placer en vigilance du 17 juin au 31 octobre 2024 le bassin versant de la Lèze, ainsi que les axes réalimentés des rivières Hers-Vif et Ariège. Il est demandé aux particuliers, aux collectivités, aux agriculteurs et aux industriels d'adopter les comportements écoresponsables d'usage.

12) Questions diverses :

Bulletin municipal

L'élaboration du bulletin municipal du 2ème trimestre 2024 est reporté au mois de septembre 2024.

Sentier de randonnée

Il est prévu de débroussailler le chemin communal partant derrière la maison de M. et Mme LANCKRIET et continuant vers le chemin rural des Fournasses et de réaliser une passerelle au-dessus du ruisseau.

Séance levée à 19H30.

La secrétaire de séance,

Chantal Augé